

## Conseil municipal du mercredi 25 mars 2015

### Étaient présents :

Daniel CHRISTEL, Élisabeth LÊ- GERMAIN, Jean BEAUVICHE, Marie-Édith GROISON, Gilbert. BENAS, Frédéric BOURNE, Odile DALIA, Éric DAVANTURE, Richard DRILLIEN, Nicole LEFEUVRE, Julie PELLETIER, Sylvie WATTEBLED, Blaise NOIREAU

### Étaient représentés :

Aude NOËL a donné procuration à Daniel CHRISTEL

Odile DALIA a donné procuration Marie-Édith GROISON à partir de la délibération numéro 6.

**Secrétaire de séance :** Sylvie WATTEBLED

La lecture du dernier compte rendu est approuvée à l'unanimité

### 1- Détermination du nombre de postes d'adjoint au Maire

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de démission de M. Thomas LAGRANGE (3ème adjoint au Maire) au préfet.

Celui ci ayant donné son accord, M. Le Maire exprime ses regrets, mais accepte la décision prise.

M. le Maire propose de rester sur un nombre de 3 adjoints, Mme Marie Édith GROISON assurant les fonctions exercées jusqu'alors par M. Thomas LAGRANGE.

Le poste de 4ème adjoint est par ailleurs proposé aux conseillers. Aucun d'eux n'exprime pour l'heure le souhait de prendre en charge les responsabilités assumées jusqu'alors par M. Thomas LAGRANGE.

*Le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire par 12 voix pour et 2 abstentions.*

Mme Marie Édith GROISON devient troisième adjointe dans l'ordre du tableau.

### 2- Compte administratif du budget communal

Monsieur Le Maire présente l'état d'exécution du budget communal 2014

- **En section de fonctionnement**, il apparaît un solde d'exécution positif de 206 940, 34 € (dépenses : 675 365,80 € et recettes : 882 306,14 €).

Avec le report du résultat antérieur de + 159 287,79 € la section de fonctionnement affiche un solde positif de 366 228, 13 € pour 2014.

- **En section investissement**, il apparaît un solde d'exécution négatif de 124 361,32 € (dépenses : 296 250,62 € et recettes : 171 889,30 €).

Avec le report du résultat antérieur de - 83 895,66 € la section investissement affiche un solde négatif de -208 256,98 € pour 2014.

*Le compte administratif du budget 2014 est approuvé à l'unanimité*

### 3- Compte de gestion 2014

La présentation du rapport de M. CHAPOTOT, receveur municipal, n'appelant ni observations ni réserves, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité

### 4- Affectation du résultat 2014

M. Le Maire propose d'affecter le résultat de l'année 2014, soit + 157 971, 15 €, au budget primitif 2015 au compte de recette 002. *Cette affectation est approuvée à l'unanimité.*

### 5 - Vote du budget primitif 2015

- charges de fonctionnement : 928 866, 15 €

- charges d'investissement : 1 138 256, 98 € au total dont investissement 861 000€

Les principaux investissements 2015 sont la réfection de la Place de l'Église et la réfection du logement de la place des vendangeurs

*Le budget est approuvé à 13 voix pour et 1 abstention*

## **6- Vote du taux des taxes locales**

Le coefficient d'effort fiscal de notre commune est moindre par rapport à celui des autres communes de strate équivalente du Grand Chalon et du département.

M. le Maire fait le constat que la politique du Grand Chalon favorise en termes de subventions les communes qui ont le coefficient d'effort fiscal le plus important.

Pour permettre à Saint Désert de se situer au mieux dans l'échelle, sans pour autant exagérer la pression fiscale brutalement, M. Le Maire propose une hausse légère et progressive de 0,1 point. Les nouveaux taux 2015 seront :

- 11,1 % pour la taxe d'habitation
- 15,6 % pour les impôts fonciers
- 33,1 % pour le non bâti

*La hausse est adoptée par 6 voix pour, 4 abstentions et 4 voix contre.*

## **7. Subvention aux associations**

Les jeunes sapeurs-pompiers recevront une subvention de 150 €

L'association "Les Mains Agiles" recevront 100€ pour leur investissement dans le cadre des NAP et du centre de loisirs.

Les associations des donneurs de sang de Givry et Buxy percevront 50 € chacune

L'association « La Truite de la Curle » participant à la propreté de la nature recevra pour sa part 50 €

Les centres d'apprentissages étant sont des organismes privés ne percevront plus de subvention.

*La répartition des subventions est adoptée à l'unanimité*

## **8. Réfection de l'Avenue du stade : demande de subvention**

Le Conseil Général attribue cette année à la commune une subvention de 4 922,00 € au titre du Programme d'Intervention pour l'investissement Communal 2015.

Monsieur le Maire propose alors de rénover une partie de la rue du stade, réfection estimée à 14 750€, le reste étant financé par les fonds propres de la commune

*Délibération approuvée à l'unanimité.*

## **9. Marché du logement de la place des vendangeurs :**

Un avenant n°1 lot 5 « gros œuvre » est demandé pour l'isolation du sol du rez-de-chaussée, isolation non comprise par le maître d'ouvrage. Ces travaux nécessaires entraînent un surcoût de 1999,20 TTC.

*Délibération approuvée à l'unanimité.*

## **10. Modification de l'aide versée aux assistantes maternelles**

Une somme d'aide à l'installation pouvait être accordée jusqu'alors pour achat de matériel aux nouvelles assistantes maternelles venant s'implanter sur la commune ou renouvelant leur agrément.

Mme LÊ-GERMAIN, première adjointe propose de supprimer cette aide sachant que le fonctionnement de la CAF prévoit aujourd'hui une aide plus intéressante. Par ailleurs Saint Désert disposant actuellement de 13 assistantes maternelles est suffisamment pourvu.

*Délibération approuvée à l'unanimité.*

## **11. Révision de l'indemnité de conseil versée au Receveur municipal**

Le conseil vote la suppression de cette indemnité pour cause de baisse de dotations de l'état et diminution de l'ampleur de la tâche qui lui était confiée au Receveur.

*Délibération approuvée à l'unanimité.*

## **12. Frais de fonctionnement de l'école**

Mme LÊ-GERMAIN, première adjointe propose de passer de 56 € à 52 € la somme allouée par enfant scolarisé.

En effet, les travaux engendrés par ailleurs avec l'isolation phonique de la classe ont été importants et coûteux. La coopérative scolaire a un budget de fonctionnement assez conséquent et la mairie reste par ailleurs ouverte au financement ponctuel de projets en cas de besoin.

Délibération approuvée par 9 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre.

## **Questions diverses**

### **Rue de Tenange**

Monsieur le Maire a reçu de nombreuses demandes concernant la rue de Tenange, dont les bas-côtés sont très instables ce qui rend la circulation dangereuse.

M. le Maire propose dans un premier temps la pose de renforts dans un virage particulièrement dangereux, car une réfection complète de la chaussée serait très onéreuse. Cependant le respect des propriétés cadastrales devant être respecté, une concertation entre les riverains et la municipalité sera organisée avant d'engager des travaux.

### **Bilan du recensement de la population.**

Il apparaîtrait à la fin de l'opération de recensement une légère baisse de population.

Les chiffres exacts de l'INSEE seront publiés en juillet.

### **Grand Chalon : actualités**

L'étude de l'établissement du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) a commencée.

Le PADD devrait être fini en juin.

### **Dancing "Le looping"**

A la demande de Monsieur SICARD, propriétaire du dancing, les services de sécurité pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) ont visité son établissement.

Suite à cette visite, Monsieur le Préfet a décidé de fermer temporairement Le Looping.

Le motif de cette décision est la réalisation de travaux sans dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme préalable pour les réaliser.

L'autorisation de réouverture n'interviendra qu'après la remise en conformité du lieu (démontage des installations concernées) et la visite des services de sécurité attestant l'absence de risques.

### **Marché de produits locaux**

M. le Maire informe le Conseil qu'à compter du 3 avril, et tous les vendredis de 16h30 à 18h30, un petit marché de produits locaux sera organisé sur la Place des Noyers, sous la salle des fêtes des Rocheriaux.